

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'ASSOCIATION DE DEFENSE ET DE PROMOTION DE PYLA-SUR-MER « ADPPM » DU 11 AOUT 2007

La séance est ouverte à 10h sous la conduite de Nicolas Gusdorf, administrateur, lequel salue l'assemblée et remercie la très nombreuse assistance de sa présence.

1 - APPROBATION DU PV DE L'AGO DU 12 AOUT 2006

Le procès-verbal, qui a été communiqué à tous les membres en début d'année et qui est disponible sur le site Internet de l'association www.adppm.fr est approuvé à l'unanimité.

2 - RENOUVELLEMENT DU TIERS SORTANT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le tiers sortant est composé de Nicolas Gusdorf, Hervé Le Moniès, Patricia Steinmetz et Hugues Legrix de la Salle, lesquels se représentent. Le président remercie vivement pour leur engagement Annie Suder, ex trésorière, et Jean-Marie Cothier, qui ont quitté le Conseil d'administration pour raisons personnelles, après avoir beaucoup apporté à l'association pendant de nombreuses années. Madame Christine de la Giroday, pylataise à l'année, souhaite entrer au Conseil d'administration. Elle est élue à l'unanimité ainsi que le tiers sortant.

3 - RAPPORT FINANCIER ET APPROBATION DES COMPTES

Présentation par Max Cros, trésorier.

Le bilan de l'exercice 2006, arrêté au 31/12, fait ressortir un produit de 12.719,02 €. Les dépenses s'élèvent à 5.651,50 €, ce qui fait apparaître un solde positif de 7.067,52 €. Le compte sur livret est de 23.232,69 €.

Le montant de l'adhésion 2007 reste inchangé. Les comptes sont approuvés à l'unanimité. L'association soucieuse de soutenir l'activité du bureau de poste local et vient de confier ses comptes à la Banque Postale.

4 - RAPPORT MORAL

La parole est donnée au président Jacques Storelli qui salue la présence de Monsieur le Sous-préfet Ramon, de Monsieur le Conseiller régional Daverat et de tous les élus de la Teste ; il indique que Mme la Députée Des Esgaulx arrivera à 11h. Il accueille Monsieur Huesca le Commissaire de police. Il remercie de leur présence les nombreux présidents d'associations, ainsi que chacun des adhérents, dont en particulier ceux qui ont rejoint l'association en 2007 et qui manifestent ainsi leur intérêt pour un urbanisme maîtrisé au Pyla, mais aussi sur l'ensemble du Bassin d'Arcachon, conformément aux nouveaux statuts de l'association et à la lumière l'agrément préfectoral pour la défense de la nature et de l'environnement dont bénéficie l'ADPPM. Le président précise que la liberté de parole et d'action de l'association est entière, faute d'avoir à dépendre de subventions ou autres sponsors. Le corollaire de cette liberté est celle d'avoir à rendre des comptes à la Diren et aux adhérents et de les informer par la Gazette du Pyla, le site Internet ou les médias. Le président précise que l'activité du bureau est intense, ce qui exige un travail quotidien ; il salue la qualité du travail accompli tant par le bureau, que par les administrateurs ; aucune tâche n'est sous-traitée, les différentes communications, y compris la réalisation de la Gazette et sa distribution, le site Internet, et l'essentiel du travail judiciaire ; cela permet un suivi rigoureux et de solides économies ; les administrateurs supportent généralement la plupart des frais induits par leur activité. L'ADPPM communique fréquemment dans les médias locaux et régionaux mais également nationaux, comme au « 20 heures » de TF1, au sujet de la surfréquentation du Bassin, la pression immobilière, l'environnement, le PLU, la ZPPAUP..

Quels sont les événements marquants de cette dernière année ?

- la création de la sous-préfecture d'Arcachon, ce qui nous donne le plaisir de rencontrer régulièrement Monsieur Ramon

- la création d'un commissariat à La Teste
 - la commission de suivi du SMVM (Schéma de mise en valeur de la mer) en date du 19 décembre 2006 au cours de laquelle ont été évoqués par le Préfet de Région et les élus, la loi Littoral, la modification du SMVM (la fenêtre océane), la création d'un observatoire du Bassin, les coupures d'urbanisation, les espaces sensibles, les excès de l'urbanisation, la qualité des eaux du Bassin, les différentes pollutions, la navigation ... Les services de l'Etat préparent une note d'enjeu qui permettra à chaque commune de s'inspirer des grands traits de l'esprit et de la lettre du futur SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale).
 - la gestion complexe des vases portuaires, dont l'essai « géotube » ; les vases doivent-elles être dépolluées à terre, puis recyclées ?
 - la validation par l'Europe du site Natura 2000 des 5312 ha de la forêt dunaire de La Teste, constituant un élément déterminant pour la préservation de notre environnement et de la biodiversité.
 - la création d'un syndicat mixte pour la gestion de la Dune.
 - la construction de la nouvelle école du Pyla (tant décriée...)
 - le PDU (plan de déplacement urbain), la réfection du marché, l'enquête publique sur les Prés salés Ouest, la mise en service des transports en bus Baïa, la réfection du bd de l'Océan.
 - la révision du PLU, l'enquête publique étant en cours, ainsi que sur la ZPPAUP
- A la lumière de cette actualité, l'association, soucieuse de traduire au mieux les desiderata de ses adhérents, formule les demandes suivantes :
- tout d'abord sur terre : « Monsieur le Maire, nous vous avons rencontré il y a peu pour évoquer une quinzaine de dossiers d'urbanisme. Chacun reconnaît vivre ici dans un environnement d'exception et pourtant, on observe une course aux clôtures surélevées, et aux élagages et abattages en tous genres, chacun ayant de « bonnes raisons » ; on assiste à des surélévations de maison sans permis, ou sans panneau renseigné... Et avec la venue des prochains PLU et ZPPAUP, c'est l'emballement « parce que après, on ne pourra plus rien faire ! » Nous demandons une vigilance renforcée, de la répression. Concernant le château d'eau de la dune, on avait soutenu que le PC n'était pas régulier et vous avez laissé faire, ce que le tribunal administratif a sanctionné par la suspension du permis. Pour l'allée du Vieux Pilat, il en va de même puisque selon nous le chemin n'appartient pas à l'entreprise Gaume ; le tribunal jugera. Il y a aussi les autorisations de construire avec une SHOB manifestement excessive, ce qui laisse penser que bien des équipements seront transformés en surface habitable ; ainsi par le biais de terrasses et autres garages ou piscines (réalisées ou non), tout y passe, les arbres disparaissent, et les obligations de replanter ne sont pas contrôlées. »
 - « Nous demandons de véritables pistes cyclables en sites propres ; si l'enrobage du bd de l'Océan a été refait, la piste promise n'est toujours pas effective sinon par des traits de peinture, mal compris et dangereux. Il faut absolument désengager l'utilisation systématique de la voiture et favoriser le cycle. Les adhérents se plaignent de nombreux stationnements abusifs, concernant souvent des camping-cars, de la circulation de quads et 4X4 dans des secteurs naturels ou en forêt. Il convient dans certains axes de procéder à l'enfouissement des lignes électriques et à la suppression des panneaux publicitaires disgracieux. Il faut inciter les résidents à retirer leur poubelle de la voie publique. Il faut renforcer la surveillance des rues et des plages car les incivilités sont nombreuses. Il est enfin urgent de rédiger la Charte de gestion de la dune afin de définir des règles opposables notamment aux gestionnaires de camping dont certains auraient étendu leurs limites sans autorisation, et d'autres auraient créé des aménagements en dur, au mépris de la loi littoral. »
 - sur l'eau : « Au sujet des corps-morts nous tenons à remercier publiquement Mme Dubourg, responsable du service, pour sa disponibilité, son dévouement et sa compétence, en dépit de la complexité de la tâche et malgré bien des tentatives destinées à circonvenir la règle du jeu !

Pourquoi ne pas surveiller nos plages ? Pourquoi ne pas encadrer la circulation des jet-skis ? Pourquoi ne pas limiter le nombre des navettes entre les campings de la Dune et Arguin ? Pourquoi ne pas contraindre les quelques ostréiculteurs négligents au retrait de leurs fers (ou « tables ») à Arguin, extrêmement dangereux pour les baigneurs et pour la plaisance ? Au sujet de la qualité des eaux le rapport Ifremer apporte des renseignements précieux et alarmants, au sujet des pesticides, antifouling (l'irgarol), anti-termite, hydrocarbures, nitrates...

La question des eaux grises et des eaux noires doit être encadrée. Les risques ne sont pas théoriques et l'ostréiculture est également exposée. »

- en forêt : « L'arrêté de police du 14 novembre 2005 destiné à prévenir et réprimer certains comportements reste toujours en suspens, du fait de recours ; cet aspect nécessite une reprise partielle du document sans lequel la forêt reste très exposée. Les droits d'usage méritent la plus grande attention ; l'ADPPM est solidaire des défenseurs des droits d'usage. Les abattages sauvages restent nombreux. La direction de l'agriculture (DDAF) de la préfecture suit avec attention les plaintes déposées par les associations, notamment dans les cas des parcelles Labassa et Cottin-Renaudin. »

- en l'air : « Nous avons proposé dans le cadre de la Commission d'environnement de l'aérodrome d'Arcachon que le cheminement des avions au décollage vers l'ouest soit légèrement décalé vers le sud afin d'éloigner la zone de bruit du sud Pyla. Il y a accord sur le principe, y compris de la base de Cazaux. Il est en outre prévu que l'aérodrome soit équipé des installations d'approche aux instruments sans visibilité. »

Si cette liste n'est pas exhaustive, elle marque l'importance et la densité de notre action, allant bien au-delà des limites communales, en considération d'une démographie impliquant une élévation de 100 000 habitants sédentaires au cours des 30 ans à venir, en considération aussi des 400 000 résidents actuels en haute saison autour du Bassin d'Arcachon. Comment sera-t-il possible absorber de pareils paramètres sans sacrifier les coupures d'urbanisation, la loi littoral, la biodiversité, la qualité de l'architecture, la qualité des conditions de vie actuelles, la qualité des eaux et de l'air.. ?

L'ADPPM, par son action depuis près de 40 années, s'engage au quotidien pour que notre région ne soit pas irréversiblement victime de son succès et pour que l'exception pylataise reste intacte. Cela exige un langage clair et des actions sans concessions. (applaudissements).

Ce rapport moral est adopté à l'unanimité.

(A ce stade de la réunion, plus de 400 personnes sont présentes).

5 - EXAMEN DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Hugues Legrix de la Salle, architecte, fait rapport sur ce dossier : Le PLU va gérer le droit à construire pour les années à venir. Le document a été voté par le conseil municipal et est soumis à actuellement à enquête publique pour tout le mois d'août. Il est disponible en mairie, dont la mairie annexe du Pyla, pour que chacun puisse porter les observations que bon lui semble. Au terme de cette enquête, le commissaire enquêteur fournira un rapport à la mairie qui en tiendra compte ou non, selon le bien fondé des critiques. C'est maintenant qu'il faut se mobiliser, et on va vous aider à écrire ce qu'il faut (document remis ce jour). Il faut être le plus précis possible, selon son propre style. L'assemblée approuve le fait que l'association, outre les démarches individuelles, communique une argumentation circonstanciée au commissaire enquêteur.

Il faut bien se rendre compte de ce qu'est l'urbanisme traditionnel du Pyla. C'est une forêt parsemée de maisons qui ont été implantées dans le respect du relief dunaire, du couvert végétal, des plantations de sous bois. C'est ce qui marque notre paysage. C'est pour cela que sur les parcelles privées, des grandes surfaces engazonnées, des palmiers ou autres n'ont rien à faire. Est que le projet de PLU correspond au respect de ce paysage ? Le PLU divise le Pyla en plusieurs secteurs qui, pour la plupart, correspondent à cette idée du Pyla, ce sont les zones UPA, dont le coefficient d'occupation des sols est de 0,15, avec hauteur limitée à 8,50 m. Chose importante

aussi, c'est l'emprise au sol qui comprend le rez-de-chaussée, mais également les terrasses, les piscines, qui sont dévastatrices au niveau du couvert végétal ; cette emprise est limitée à 20% ce qui nous convient parfaitement. Malheureusement, il y a quelques secteurs où la volonté de la municipalité a été de développer les activités au prix d'une densification. Cela concerne le rond point de l'ermitage et du Figuier, celui du secteur de l'Olivier et des Goélands le long du bd de l'Océan, le carrefour d'Haïtza, le terrain du casino, le secteur de la Corniche et celui d'Eskualduna. Dans ces secteurs, le COS passe à 0,8 ! L'emprise au sol à 50% ! La hauteur comprend un rez-de-chaussée + 2 niveaux, et enfin l'implantation est en continu sur voie à la limite du trottoir. Tous ces éléments sont contradictoires avec le rapport de présentation du PLU, avec la ZPPAUP, et avec l'urbanisme traditionnel du Pyla.

Nous nous opposons formellement à ces zones. Nous ne nous opposons pas à la présence d'activités mais qu'est ce qui justifierait la présence d'une épicerie avec R+2 ?! Il y a en plus le problème des terrains qui sont déjà en zones dérogatoires comme le terrain Eskualduna et l'hôtel Haïtza, qui dépassent R+2 pour lesquels il peut y avoir extension à la même hauteur dérogatoire R+4 ; cela n'a rien à faire au Pyla, même pour l'hôtel, qui doit respecter une volumétrie compatible avec l'urbanisme du Pyla. Nous ne voulons pas de petits « Moulleau bis ». (applaudissements).

Monsieur Labbé fait remarquer que le PLU n'est pas définitif contrairement à ce qu'on a pu comprendre. Il lui est répondu affirmativement, bien entendu, mais il est mieux de faire valoir nos arguments avant qu'il soit voté ! Jean-Pierre Volmer : Il y a des incohérences entre le projet de PLU et le zonage ZPPAUP. De même pour les 100 ha de Laurey-Pissens, le classement en zone NP, NL et 1AUc semble incohérent avec le classement Natura 2000 décidé par l'Europe en accord avec la mairie, avec le PADD (plan d'aménagement et de développement durable) et aussi avec la coupure d'urbanisation pour

laquelle l'ADPPM se bat depuis plus de 10 ans. Nous demandons donc à la mairie de classer cette coupure d'urbanisation en EBC (espace boisé à conserver).

(applaudissements)

Hugues Legrix de la Salle : Pour les zones d'urbanisation future qui sont repérées dans le PLU en 1AUc, les règles du Pyla, COS de 0,15, sont dépassées et il n'y a pas de surface minimum de terrain comme les 1200 m² au Pyla. Cela est contradictoire avec l'aménagement général. Quant au Laurey, les classements ne sont effectivement pas pérennes ; il y a 20 ha qui devraient recevoir 90 lots pour l'instant, 25 ha qui sont en zone NL avec extension sportive, soit une éventuelle extension du golf peu porteuse pour l'instant, et enfin pour le reste en espace protégé. Mais, pour nous, il y a bien plus sûr, c'est le classement NR.

Jacques Rigaud : Venant sur le Bassin depuis 35 ans, je suis frappé, lorsque j'observe le Pyla avec du recul, je me dis que l'essentiel a été sauvegardé. C'est au nom de cette mémoire et en pensant à nos enfants que je ferai quelques remarques. Ce qui me fait le plus plaisir quand mes petites filles arrivent et qu'elles vont derrière ma propriété, elles disent qu'elles vont dans la forêt, parce que j'ai délibérément maintenu cette partie avec arbres, arbustes et le fouillis végétal qui est pour elles l'expression même de la forêt. Je suis un Pylatais des quatre saisons, je lutte contre cette opposition entre les estivants et les permanents car il y en a qui viennent à toutes saisons, pour écrire, se reposer... C'est ce que nous voulons préserver, c'est dans cet esprit que notre association conçoit nos relations

constructives avec les pouvoirs publics. Nous devons maintenir et développer ce climat de transparence. Mais je voudrais aussi faire part de mon inquiétude pour l'avenir ; certains secteurs du Pyla échappent aux règles d'urbanisme, il se trouve qu'un certain nombre des terrains appartient à une famille, un groupe à qui le Pyla doit énormément. C'est la famille Gaume qui a développé ce style de beaucoup des maisons sous le couvert forestier, style qui justifie qu'on ait ce projet de ZPPAUP ; c'est ce que nous voulons maintenir. La crainte c'est que cette famille soit amenée un jour à se défaire de

son patrimoine, les groupes immobiliers s'empresseraient alors de venir à sa place et utiliseraient à la lettre les dispositions concernant ces constructions en hauteur et en continu, qui sont la négation de la tradition urbanistique du Pyla. Si vous partagez ce sentiment, aidez-nous à le faire triompher. (applaudissements)

Monsieur Acot Mirande salue la foule et commente les précédentes interventions : On pourrait croire, à travers ce qui vient d'être dit et ce qu'on lit dans votre Gazette, qu'il y a beaucoup de déchets dans ce projet de PLU. Pourtant vous nous avez aidés en particulier pour la ZPPAUP. Ces zones dérogatoires existaient pourtant déjà et nous nous sommes attachés à les restreindre, et notamment sur les terrains appartenant au propriétaire dont il a été fait état. Moi aussi, je vous incite tous à aller à la mairie annexe du Pyla donner vos observations, nous pourrions apporter des améliorations tant qu'il en est temps, car il y aura après délibération communale, et même pour la ZPPAUP une acceptation par la préfecture. Il faut préciser que la municipalité a beaucoup travaillé, et avec les associations, et ce n'est pas pour rien que la ville de La Teste a été choisie parmi cinq autres villes pour que notre PLU serve d'exemple. Je ne crois pas qu'une ville qui a déclassé plus de 500 ha pour les rendre inconstructibles et les protéger puisse être taxée de bétonneur. La commune maîtrise cette urbanisation et la croissance de son nombre d'habitants. Nous ne voulons pas que la commune évolue vers 35 000 habitants ; au contraire, depuis 6 ans la croissance annuelle de 1% a été respectée.

Sur les pistes cyclables, j'avoue le retard pour le bd de l'Océan, comme vous l'avez dit, la piste actuelle est dangereuse. Nous voulons, ce qui ajoute des difficultés, une piste cyclable qui ira du Moulleau à la Dune en site propre, avec réaménagement du bd pour limiter l'emprise des voitures. Cela ne pourra se faire qu'en plusieurs tranches.

A une réplique du président sur la véracité de la barre immobilière en front de mer qui a été simulée dans la Gazette, le maire admet de faire évoluer la situation en discontinue. Le maire remarque que le croquis de la Gazette est discutable car la ZPPAUP imposera un recul de 15 m. Il lui est rétorqué que le problème vient du fait qu'il n'y aura pas concomitance entre PLU et ZPPAUP, car cette ZPPAUP que l'association demande depuis 15 ans, fera l'objet de recours, risque de n'être pas encore en place avant des années. Le président Storelli insiste pour qu'on prenne des décisions irréversibles, notamment pour Laurey-Pissens avec EBC ou NR : « Monsieur le Maire vous avez écrit il y a un an à Monsieur le sous-préfet Ramon pour demander le classement de ce secteur ; je veux saluer cela. Les Pylatais n'ont pas voulu des 600 lots sur ces 100 ha ; la question est maintenant de savoir s'ils veulent des 90 lots que vous dites avoir été obligés de concéder au groupe Eiffage ; vous savez ce que nous en pensons, c'est pour cela que nous avons attaqué au tribunal administratif. Nous espérons gagner car si nous cédon's là, nous ne tiendrons pas à l'avenir pour le reste. Les promoteurs ont acheté de la forêt bien que se soit en Natura 2000 ou classé Barnier-Balladur en 1994 ; ils pensent que ça ne va pas tenir, que la loi Littoral subira des modifications ; et le bétonnage aura libre cours !

Le président rappelle au maire et au 1er adjoint qu'ils avaient dit qu'il n'y aurait disparition des zones dérogatoires à Pyla Sud avec suppression de la ZAC. Mais il fait remarquer qu'elles sont maintenues dans le nouveau PLU, au prétexte d'une dynamisation qui commanderait la venue de commerces et d'hôtels. On ne comprend pas ce choix ; chacun peut se résoudre à ne pas avoir un commerce à sa porte, et à marcher ou prendre son vélo. Comme il faut faire le choix courageux et visionnaire de ne pas demander le bétonnage de tous les trottoirs pylatais ; il n'y a pas de budget disponible et de plus, ce serait un non sens pour le Pyla qui doit garder son caractère distinctif des centres urbains ordinaires. Il y a des endroits passagers où il faut des trottoirs en dur, d'autres où une

bande de roulement en calcaire par exemple suffit ; et le reste, il faut avoir le courage de le dire, il ne faut rien faire. (applaudissements).

Monsieur Gilbert Moga, premier adjoint : Il y a un choix à faire, soit un veut une station balnéaire, soit un espace résidentiel. Pour rester une station balnéaire, il faut un minimum d'hôtellerie, de restauration, d'alimentation et il faut donc un peu de place,

pas beaucoup. Voyons le cas de la place Meller jusqu'au Moulleau où l'ancien POS permettait 11,50 m de hauteur et un COS de 0,40 ; on a arrêté cela et on ne pourra mettre que du pavillonnaire. En ce qui concerne le terrain de l'ancien casino, le POS précédent permettait 11,50 m avec un COS de 0,80 ; on demande maintenant que l'emprise soit de 50%. Mais nous sommes prêts à en discuter. Monsieur le Sous-préfet : sur le PLU, on a travaillé ensemble ; il a été validé par la Commission des Sites. Il est difficile de tout remettre en question sans qu'il y ait divers recours de ceux qui considéraient leurs droits comme acquis. Toutefois la loi Littoral continuera à s'appliquer et sur cette zone il n'y aura pas de possibilité de densification ; et on est aussi sur des zones d'espaces remarquables où il est nécessaire d'avoir une intégration paysagère. Le président doute de l'impérativité de ces règlements et suggère que la municipalité fasse une contre proposition, mais en attendant, c'est le 31 août l'échéance de l'enquête publique. Monsieur le Sous-préfet Ramon : C'est un peu le même problème avec le Schéma de Cohérence territoriale, le SCOT ; nous avons effectué une étude sur les enjeux écologiques, environnementaux et paysagers du Bassin d'Arcachon, qui va être notifiée le 30 août aux élus dans le cadre de la note de cadrage sur le SCOT. Ce document sera officiellement signé par le Préfet en octobre. Dans cette étude, nous avons préconisé une interprétation de la loi Littoral qui citait des zones imprécises, et nous allons mieux les définir, notamment les coupures d'urbanisation, les espaces proches du rivage. On limitera l'urbanisation en prenant toutefois en compte les besoins d'habitat social qu'il faut développer. Madame la Députée : Exprime son bonheur d'être présente au sein de cette assemblée et remercie le Pyla et La Teste de l'avoir placée en tête des dernières élections législatives. Et cela l'oblige pour ce qui est de sa compétence, ce qui n'est pas le cas du PLU, mais ça l'est pour le SCOT. Le SCOT, c'est une affaire d'élus ; l'Etat fait la note de cadrage et « j'incite le sous-préfet de la faire sévère ». Cela ne doit pas être l'addition de 17 PLU. Il faut que les maires disent vraiment ce qu'ils veulent faire d'abord en terme de population et qu'ils ne fassent pas tout seuls ce qu'ils veulent. On n'en est pas loin mais il y a les élections municipales qui se profilent et ça incite certains à ne pas dire ce qu'ils pensent vraiment. (applaudissements).

6 - QUESTIONS DES PARTICIPANTS

- Qu'entend-on par population, qui compte-on ? : C'est la population totale dont les résidences secondaires.
- On n'a pas parlé du reboisement par les résidents ? : Chaque propriétaire en a la charge.
- Qu'est que le SCOT ? C'est un document qui est au-dessus des PLU, il est attaché à un regroupement de communes. C'est un schéma directeur (SDAU) nouvelle formule ; il est situé en dessous du Schéma de Mise en Valeur de la Mer. Ce dernier fait toujours état de la « fenêtre océane » dont nous demandons avec force la suppression.
- Que faire pour remédier au mauvais état de la voirie du Haut Pyla ? : le maire répond qu'il y a effectivement à faire mais que le plan de réfection doit s'étaler compte tenu de l'importance du réseau ; quant au stationnement des voitures qui contribue à la dégradation, c'est surtout un affaire de civisme. Il est d'accord avec le président pour dire qu'il n'y a pas besoin d'enrobé sur tous les trottoirs.
- Quand la ZPPAUP entrera t-elle en action ? : le maire reconnaît que le dossier a tardé, mais avec l'aide de l'ADPPM, le conseil municipal va être en mesure de l'adopter en octobre ; après c'est le Préfet qui donnera l'autorisation définitive. Le Sous-préfet signale qu'en principe la préfecture pourrait avoir signé avant la fin de l'année.
- On voit de la publicité nationale pour le Bassin, ne risque-t-on pas d'aller au-delà des capacités d'accueil ? : oui, il y a des seuils et c'est exactement ce qu'on veut fixer par la note de cadrage.
- Peut-on améliorer la collecte des eaux issues de la douche située en sortie de plage au niveau Eskualduna ? : le maire va le signaler à ses services.
- Quand la friche Eskualduna sera-t-elle enfin nettoyée ? le maire reconnaît que c'est le laxisme du propriétaire, qui ne réagit pas aux mises en demeure de la mairie.

- A quand la réouverture de l'hôtel Haïtza ? : le maire rappelle que ni municipalité, ni d'ailleurs l'ADPPM ne s'opposent à la réhabilitation de cet ensemble. Le propriétaire serait en discussion avec un grand groupe ; une demande de permis de construire a été déposée, avec un agrandissement inférieur à 17 m ; mais il faut d'abord que la Commission départementale d'équipement commercial (CDEC) se prononce. Pour un spécialiste adhérent, Monsieur de Greff, l'hôtel Haïtza doit disposer de 100 chambres en 4 étoiles pour être viable, ce qui lui laisse peu de chance de survie.
- Que fait-on pour lutter contre les comportements abusifs, nuisants et dangereux dans la forêt ? : Le Sous-préfet précise que le débroussaillage est une obligation, mais cela ne veut pas dire que l'on doit abattre les arbres ; c'est une question d'importance car le feu constitue un risque réel et beaucoup ne débroussaillent pas (50 mètres).
- Pour ce qui concerne les activités interdites ou nuisantes, la mise en application de l'arrêté de novembre 2005 rénové constituera un réel progrès.

Jacques Rigaud conclut en rendant hommage au travail fourni par le bureau de l'association et en saluant le niveau exceptionnel des débats, lesquels sont clos par Nicolas Gusdorf et Jacques Storelli à 12h30.

Les participants sont invités à une dégustation d'huîtres et de vin blanc.

Au Pyla, le 11 août 2007

Jacques STORELLI, président

André MALBREIL, secrétaire général

Max CROS, trésorier